



**Association Professionnelle des Banques
et des Etablissements Financiers**

Le Délégué Général
N° 2004-DG/2024

Alger, le 01/10/2024

**Messieurs les Directeurs Généraux des Banques
et des Etablissements Financiers**

**Objet : A/S Décision d'interdiction de l'importation de certains produits
sidérurgiques.**

Réf : - Courrier n°2374/MC/SG/2024 du 01/10/2024, du Ministère du Commerce et
de la Promotion des Exportations.

PJ : liste des tarifs douaniers.

Messieurs les Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous informer que l'ABEF a été rendue destinataire d'une correspondance n°2374/MC/SG/2024 du 01/10/2024, émanant de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations, nous informant qu'il est demandé aux banques de ne plus accepter les demandes de domiciliation bancaire liées à l'importation de certains produits sidérurgiques, destinés à la revente en l'état ou à la transformation, selon la liste des tarifs douaniers ci-joint.

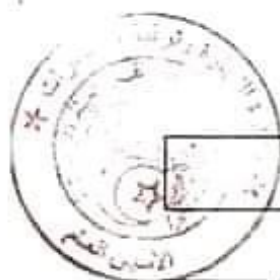
Il est précisé aussi, que les opérations d'importation de ces produits, réalisées avant la date de signature de cette correspondance (correspondant à la date de signature de la lettre du Ministère du Commerce), justifiées par une domiciliation bancaire ou un document d'expédition (titre de transport faisant foi), ne sont pas concernées par cette décision d'interdiction.

A cet effet, il vous est demandé d'instruire vos services concernés, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires, pour l'application de cette mesure.

Veuillez croire, **Messieurs les Directeurs Généraux**, à l'expression de mes sincères salutations.



Rachid BELAID
Délégué Général



قائمة البنود التعريفية الجمركية لمواد الحديد والصلب المعنية بالتعليق المؤقت

N°	SPT	Désignation
		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.
1	7210 30 10 00	- - - D'une épaisseur inférieure à 3 mm
2	7210 41 10 00	- - - D'une épaisseur inférieure à 3 mm
3	7210 49 10 00	- - - D'une épaisseur inférieure à 3 mm
4	7210 61 10 00	- - - D'une épaisseur inférieure à 3 mm
		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus.
5	7212 20 10 00	- - - D'une épaisseur inférieure à 3 mm
6	7212 30 10 00	- - - D'une épaisseur inférieure à 3 mm
7	7212 50 41 00	- - - - Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc
		Profils en fer ou en aciers non alliés.
8	7216 61 10 00	- - - Profils en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert
9	7216 91 10 00	- - - Tôles nervurées.
		Fils machine en autres aciers alliés.
10	7227 90 00 00	- Autres
		Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés ; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier.
11	7301 20 00 00	- Profils
		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.
12	7306 30 10 00	- - - Galvanisés ou noirs
13	7306 61 90 00	- - - Autres



		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.
14	7308 90 50 00	--- Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques
		Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre ; extincteurs, même chargés ; pistolets aérogaphes et appareils similaires ; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires.
15	8424 82 10 00	--- Appareils d'arrosage y compris les stations d'irrigation
		Constructions préfabriquées.
16	9406 90 30 00	--- Serres